

Personnel de la Ville de Genève



**Les enjeux syndicaux et l'action du SIT
au sein de l'Administration municipale**

Sit
syndicat
interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

Adhérer au SIT, **c'est renforcer l'action collective de milliers de** **salarié-e-s uni-e-s dans la défense de leurs droits.**

Se syndiquer, c'est :

- ▶ s'informer et comprendre
- ▶ agir et réagir
- ▶ débattre et peser sur les choix et les décisions
- ▶ renforcer l'action collective de milliers de salarié-e-s uni-e-s dans la défense de leurs droits
- ▶ permettre au syndicat d'être représentatif
- ▶ être solidaire

Et c'est aussi:

L'action collective

▶ Le SIT développe son action syndicale dans l'ensemble des départements de la Ville de Genève afin d'améliorer les conditions de travail. Il a des représentant-e-s élu-e-s au sein des commissions du personnel et au comité de gestion de la CAP. Il est représenté à la commission de la santé et de la sécurité au travail et à la commission de formation continue. Il participe aux négociations avec le Conseil administratif dans le but d'améliorer les conditions de travail de l'ensemble du personnel (Statut, REGAP, Règlements et directives).

▶ Le SIT organise mensuellement une rencontre de ses membres actifs pour discuter des enjeux syndicaux, préparer les séances de négociation, orienter et organiser les activités syndicales. Ces rencontres sont ouvertes à tous et à toutes les membres du SIT qui souhaitent y participer activement.

▶ Régulièrement, le SIT organise des Assemblées générales du personnel, en collaboration avec les autres organisations représentatives du personnel. Il s'agit de présenter et de rendre compte de notre action syndicale et d'organiser

collectivement le personnel dans la défense de ses intérêts.

Le SIT n'est rien sans l'action concrète de ses membres !

La défense individuelle

▶ Le SIT accompagne ses membres qui rencontrent des difficultés, les conseille et les défend en cas de besoin.

Pourquoi devenir membre du SIT?

▶ Parce que c'est un syndicat interprofessionnel. Il est représenté dans tous les secteurs professionnels et regroupe des salarié-e-s de tous les métiers du privé comme du secteur public.

▶ Parce que c'est un syndicat indépendant de tout parti politique et de toute confession. C'est donc lui seul qui décide de ses orientations.

▶ Parce que ses structures sont démocratiques et participatives.

▶ Parce qu'avec environ 10'000 membres, le SIT a acquis une expérience et un savoir-faire solides.

▶ Parce que les orientations du SIT mettent clairement l'accent sur le respect des personnes immigrées et frontalières ainsi que sur la construction d'une véritable citoyenneté politique et sociale pour toutes et tous. L'unité et la solidarité entre les personnes d'origines suisse et étrangères sont fondamentales pour notre syndicat.

▶ Parce que la promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans les faits est un axe central de notre action syndicale.

▶ Parce que la répartition équitable du travail et des richesses est un principe pour lequel les membres du SIT s'engagent concrètement (fiscalité).

Axes actuels du travail syndical en Ville de Genève :

▶ Adoption de mesures compensatoires au nouveau plan CAP (compensation de la prolongation de l'âge de la retraite à 64 ans).

▶ Rétablissement du Plan d'encouragement à la retraite anticipée.

▶ Établissement d'une liste de fonctions pénibles et négociation d'une cessation anticipée.

▶ Garantir des effectifs suffisants pour permettre des prestations publiques de qualité et des conditions de travail normales.

▶ Suppression des statuts précaires: stabilisation des auxiliaires, empêcher le recours abusif aux emplois temporaires.

▶ Mise en place d'une politique transparente des règlements et directives applicables.

▶ Négociation de la liste des indemnités horaires.

▶ Respect des droits syndicaux et protection des délégué-e-s du personnel.

▶ Lutte pour une gestion du personnel respectueuse, contre le management autoritaire, pour la liberté d'expression et la protection de la personnalité.

▶ Défendre l'application du statut et des mécanismes salariaux.

▶ Négocier les conditions de télétravail

Le syndicat est une association

Pour assurer l'indépendance du SIT, les activités syndicales sont totalement payées par les cotisations des membres.

Il s'agit de contribuer à payer :

▶ les infrastructures (secrétariat, salles de réunions, machines, publications, matériel, formation syndicale, etc.)

▶ le salaire du personnel qui assure la continuité de l'activité syndicale ainsi

que des prestations professionnelles.

Le barème de la cotisation syndicale (voir au dos) met en pratique concrètement le principe de la solidarité puisqu'il est proportionnel au salaire brut.

La cotisation syndicale est déductible des impôts.

Le SIT au service de ses membres:

▶ Défense et protection juridique liées au droit du travail

▶ Caisse de chômage syndicale

▶ Fonds de grève

▶ Formation syndicale

▶ Informations et publications

▶ Impôts : remplissage des feuilles de déclaration d'impôts

Une question, des infos? ...un site internet, des permanences

www.sit-syndicat.ch

► Permanences syndicales:

- sans rendez-vous pour une information
- mardi de 9h à 12h et mercredi de 14h à 17h

► Réception téléphonique

- du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

► Rendez-vous personnalisés pour les membres



Bulletin ci-dessous à découper et à renvoyer à l'adresse postale du SIT

Oui, j'adhère au SIT

Le-la soussigné-e demande son adhésion au SIT et s'engage à en respecter les statuts

Nom	Prénom		
Né-e le	Sexe	N° AVS	
Nationalité	Permis		
Adresse (+ c/o)			
N° postal	Localité	Tél. fixe	Tél. portable
Adresse e-mail		Employeur/entreprise	
Profession exercée	Taux d'occupation	%	Salaire brut

Je désire payer ma cotisation tous les: 2 - 3 - 4 - 6 - 12 mois
(entourer ce qui convient)

Le montant de la cotisation est mensuel.

Elle peut se payer tous les deux, trois ou quatre mois, chaque semestre ou une fois par an.

En apposant ma signature, je m'engage à payer régulièrement mes cotisations.

Genève, le

Signature

Barème cotisation SIT (environ 0,7% du salaire brut)

Salaire mensuel en CHF	Cotisation mensuelle	Salaire mensuel en CHF	Cotisation mensuelle
<input type="checkbox"/> mois de 1'200.-	8,40.-	<input type="checkbox"/> de 3'601.- à 3'900.-	27,30
<input type="checkbox"/> de 1'201.- à 1'500.-	10,50	<input type="checkbox"/> de 3'901.- à 4'200.-	29,40
<input type="checkbox"/> de 1'501.- à 1'800.-	12,60	<input type="checkbox"/> de 4'201.- à 4'500.-	31,50
<input type="checkbox"/> de 1'801.- à 2'100.-	14,70	<input type="checkbox"/> de 4'501.- à 4'800.-	33,60
<input type="checkbox"/> de 2'101.- à 2'400.-	16,80	<input type="checkbox"/> de 4'801.- à 5'100.-	35,70
<input type="checkbox"/> de 2'401.- à 2'700.-	18,90	<input type="checkbox"/> de 5'101.- à 5'400.-	37,80
<input type="checkbox"/> de 2'701.- à 3'000.-	21.-	<input type="checkbox"/> de 5'401.- à 5'700.-	39,90
<input type="checkbox"/> de 3'001.- à 3'300.-	23,10	<input type="checkbox"/> de 5'701.- à 6'000.-	42,00
<input type="checkbox"/> de 3'301.- à 3'600.-	25,20	(et ainsi de suite)	